



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778

E-mail: malionu@aol.com

Website: www.un.int/mali

**SOIXANTE-ONZIÈME SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

**INTERVENTION DU DOCTEUR
ABDRAHAMANE SYLLA, MINISTRE
DES MALIENS DE L'EXTÉRIEUR A
L'OCCASION DE LA RÉUNION DE
HAUT NIVEAU SUR LA GESTION
DES DÉPLACEMENTS MASSIFS DE
RÉFUGIÉS ET DE MIGRANTS**

(Vérifier au prononcé)

111 EAST 69TH STREET,
NEW YORK, N.Y.
10021

New York, le 19 septembre 2016

Monsieur Président,

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer les regrets du Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA qui, en raison de la célébration de la fête nationale, n'a pu prendre part à cette importante rencontre consacrée à "la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants ».

La délégation du Mali se réjouit du choix de ce thème dont la pertinence se justifie par les nombreux défis liés aux tendances actuelles des migrations internationales, leur rôle dans l'évolution démographique générale ainsi que leur prise en compte dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans celui d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

Selon les statistiques contenues dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur les migrations et le développement, publié en août dernier, le nombre de migrants internationaux a atteint 244 millions en 2015, ce qui représente une augmentation de 71 millions, soit 41 %, par rapport à l'année 2000.

Il ressort également du rapport du Secrétaire général qu'à ce jour, plus de 40 millions de personnes sont déplacées dans leur propre pays, tandis que le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dépasse désormais 24 millions.

Au Mali, nous comptons 500 000 déplacés internes et 150 000 réfugiés dans les pays voisins du fait de la crise au nord du pays, aggravée par l'occupation, en 2012, des 2/3 du territoire national par des groupes terroristes et narco jihadistes qui ont soumis les populations locales à toutes sortes de brimades et de violations graves de droits humains.

C'est ainsi que lors du Sommet mondial pour l'action humanitaire tenu à Istanbul en mai 2016, le Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEÏTA a pris des engagements fermes, allant dans le sens de la poursuite des actions et programmes humanitaires en faveur de l'allègement de la souffrance des populations du nord du Mali.

Participe de cette dynamique l'élaboration et la mise en œuvre d'un document de politique Nationale d'Action Humanitaire et un plan d'action pour la période 2016-2020 ainsi que l'adoption d'une Stratégie Nationale de gestion des personnes déplacées internes et des rapatriées, précisant les orientations et les mesures à prendre pour faciliter le retour des personnes en situation de déplacement.

De même, quatre plans régionaux d'intervention d'urgence ont été élaborés, en juillet 2015, pour les régions du nord notamment Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti, grâce à la synergie nationale et à l'accompagnement des partenaires dont l'OIM, HCR et OCHA.

Monsieur le Président,

Comme solutions durables aux situations qui sont à l'origine de déplacements massifs des populations, l'adoption des mesures ci-après s'imposent :

- la mise en œuvre urgente de dispositions d'atténuation des risques relatifs aux catastrophes, telles qu'énoncées dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;
- la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;
- l'utilisation des ressources collectives pour prévenir les conflits armés et veiller à ce qu'ils soient réglés de manière rapide et durable ;
- la lutte contre toute forme de discrimination et les inégalités.

Monsieur le Président,

Les enjeux de la migration, de par leur extrême complexité aux plans social, politique, économique et culturel, sont devenus des déterminants essentiels des relations bilatérales et multilatérales.

A cet égard, l'approche globale de mon pays, le Mali, concernant la gestion des flux migratoires, réside dans l'intensification du dialogue entre les pays de départ, de destination et de transit, à l'effet de trouver les solutions idoines qui puissent lier les impératifs de sécurité, de développement, de respect de la dignité humaine et de solidarité.

Ce faisant, les migrations se dérouleraient dans des conditions humaines et de façon ordonnée, et profiteraient à la fois aux migrants et aux sociétés des pays de départ et de destination.

De même, elles se passeraient en toute régularité, dans la sécurité dans le strict respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, tant réguliers qu'irréguliers, les réfugiés et les déplacés.

Monsieur le Président,

Le Mali, qui ambitionne de faire de la migration un atout pour son développement socio-économique, s'est doté, en septembre 2014, d'un document de politique nationale de migration assorti d'un plan d'action qui présente la vision, les orientations et les axes stratégiques de la diaspora, des associations de migrants, des autorités et des populations maliennes concernées par les questions de migration.

L'objectif global de la Politique Nationale de Migration consiste à mieux gérer la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui s'articule autour de deux volets essentiels que sont la gestion des migrations dans le cadre des normes internationales et la volonté de mettre en lien la migration et le développement.

A terme, la mise en œuvre du plan d'action de cette politique contribuera à conforter les efforts en cours dans le cadre de la création d'emplois pour les jeunes aux fins de les éviter d'être tentés par la migration irrégulière mais aussi de les épargner d'être recrutés et endoctrinés par les groupes terroristes et narco-jihadistes à des fins criminelles comme c'est le cas dans certaines parties du nord du Mali.

Pour terminer, je voudrais appeler les États membres de notre organisation commune, à une adhésion plus accrue au cadre normatif international concernant les migrations internationales, en particulier les instruments visant à préserver les droits fondamentaux de tous y compris ceux destinés à promouvoir les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, à protéger les réfugiés et à combattre le trafic des migrants et la traite des êtres humains.

Je vous remercie de votre aimable attention.